

La Fédération SUD Collectivités Territoriales regroupe des fonctionnaires territoriaux, des personnels non titulaires, des assistantes maternelles et familiales, des emplois aidés. Les fonctionnaires appartiennent aux différentes filières administrative, technique, sociale, médico-sociale, médico-technique, culturelle, animation, sportive, sapeurs pompiers professionnels, police municipale... Les uns et les autres travaillent dans diverses collectivités: communes, départements, régions, établissements publics locaux, CCAS, OPAC, services délégués, communautés d'agglomération, de ville, de communes, de pays...

Indépendants des élus, de toute chapelle, de tout parti et de tout pouvoir, nous sommes une fédération en construction.

Les syndicats fondateurs sont issus des grandes centrales syndicales dont ils ont été exclus pour avoir soutenu des luttes ou dont ils se sont désaffiliés en raison de leurs désaccords.

Ils ont aussi été rejoints par de nombreux syndiqués désireux de construire un syndicalisme de terrain, des pratiques syndicales adaptées à l'évolution de la société et à l'aspiration des salariés.

SUD ne veut pas être un syndicat de plus mais un plus pour maintenir et développer un syndicalisme fondé sur l'expression et la mobilisation des personnels, un syndicat qui rassemble les salariés autour de leurs revendications, qui coordonne les actions en mettant son outil syndical au service des luttes et de l'unité.

Affiliée à l'union Solidaires, la Fédération SUD est engagée dans la construction d'une solidarité interprofessionnelle la plus large et la plus forte possible.

Face aux enjeux sociaux actuels, qui nous concernent tous : emploi, retraite, avenir de la protection sociale, menaces sur les services publics, aggravation de toutes les formes d'exclusion, accroissement des inégalités entre pays du Sud et du Nord et au sein même des pays riches... il nous faut construire des rapports de force avec les salariés des autres secteurs, privé et public, avec les chômeurs, les retraités, les sans-droits et tous ceux qui veulent agir contre les effets ravageurs de la mondialisation libérale et pour une société plus juste, plus solidaire et plus démocratique et respectueuse de l'environnement.

Bien connaître ses droits pour bien revendiquer...

Face à la complexité des lois et décrets qui régissent notre statut, ce guide se veut un outil technique simplifié qui répondre aux questions que vous vous posez sur votre emploi, votre carrière, votre salaire.

Il doit vous permettre :

- ◆ de vérifier votre positionnement sur la grille de rémunération et dans votre cadre d'emplois (indice et grade),
- ◆ de connaître vos possibilités de promotion, d'avancement d'échelon, de grade,
- ◆ de connaître les règles de recrutement pour changer de cadre d'emplois,
- ◆ de vous reporter si vous le souhaitez au texte de base avec les références des décrets définissant chaque cadre d'emplois,
- ◆ de mesurer tous les obstacles à franchir (le choix, les ratios, les quotas) pour avoir un déroulement de carrière.

Trop souvent, le choix est synonyme de piston, de passe-droit. Il faut revendiquer localement des règles transparentes, l'application de critères objectifs connus de tous (ancienneté, âge, expériences professionnelles, formation...).

Pour les avancements de grade, le remplacement des quotas définis par décret par des ratios fixés par chaque collectivité ne permet toujours pas de garantir un déroulement de carrière jusqu'au dernier échelon de son cadre d'emplois.

Ni quota, ni ratio : des carrières linéaires pour tous ! Les collectivités en ont désormais la possibilité en votant (et en appliquant) des ratios à 100%. Cette revendication est particulièrement cruciale pour la catégorie C qui ne procure— au mieux— qu'un gain de 135 points au terme de toute la carrière (ce qui correspond environ à 3 échelons pour un administrateur !).

Au-delà de ces mesures locales, nous vous proposons de lutter avec nous pour une revalorisation générale des grilles indiciaires, pour la suppression des disparités entre "filières", pour la réduction des écarts hiérarchiques et de salaire, pour une véritable reconnaissance des qualifications pour la simplification des statuts et pour l'harmonisation des règles entre cadres d'emplois pour obtenir à qualification égale, salaire égal.